

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 17 mars 1969

EXPOSE DE MONSIEUR JEAN REY

Président de la Commission des Communautés Européennes
devant le Parlement Européen à Strasbourg, le 12 mars
1969, à l'occasion de la présentation du 2ème Rapport
général sur l'activité des Communautés en

1 9 6 8

son administration —, quand nous avons dû, dans l'introduction, porter un jugement d'ensemble sur la situation, nous avons été une fois de plus frappés de voir les progrès que la Communauté a accomplis dans le courant de l'année 1968, bien que cette année soit une année de crise.

C'est en effet en décembre 1967 que nos gouvernements se sont divisés sur le grand problème de l'élargissement de la Communauté. Vous savez que les discussions politiques assez fortes, parfois véhémentes, qui ont existé entre nos États membres, ont duré pendant toute l'année 1968, et qu'à l'heure actuelle une solution acceptable pour tout le monde n'est pas encore intervenue.

Eh bien, malgré ces désaccords politiques, la Communauté a fait de grands progrès, et il nous est apparu nécessaire, au seuil de notre exposé introductif de le souligner.

Très rapidement, je vous rappelle que c'est en 1968, au milieu de l'année, que nous avons abouti à l'achèvement de notre union douanière — dix-huit mois en avance sur le calendrier du traité.

C'est en juin et juillet que nous avons abouti à l'adoption et à la mise en œuvre des grands règlements agricoles encore manquants dans d'aussi grands secteurs que la viande bovine et les produits laitiers, et qu'en conséquence la libre circulation pour la plupart — je ne dis pas tous — des produits agricoles est maintenant réalisée dans la Communauté.

C'est en 1968 que nous avons vu le Conseil adopter des décisions importantes qui sinon complètement du moins sont un progrès, l'élaboration de la politique commerciale commune. Nous avons vu nos États membres se conformer à la décision prise par le Conseil en 1967, et avancer en conséquence, dans les calendriers prévus et convenus, l'harmonisation des taxes indirectes, et l'application progressive dans nos différents États membres de la taxe à la valeur ajoutée.

Nous avons vu se réaliser au milieu de l'année les dernières décisions et l'adoption du dernier règlement qui permettait, comme mon ami Lévi Sandri vient à l'instant de vous le rappeler, de parachever la libre circulation des travailleurs dans la Communauté, ce qui est assurément un des grands objectifs sociaux du traité.

Quand on voit tout cet ensemble de décisions prises et mises en vigueur, il serait vraiment difficile de se mettre en tête que la Communauté est actuellement paralysée comme certains le croient dans l'opinion. Je ne manquerai pas, à la fin de mon exposé, de vous parler de l'état de l'opinion européenne qui est pour nous un souci.

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la tradition veut que le rapport de la Commission — autrefois les Commissions — sur l'exercice écoulé soit introduit par une déclaration du président. Généralement c'était l'occasion pour mes prédécesseurs ou pour moi-même d'analyser, dans ses grands traits, le document soumis à l'approbation du Parlement, et d'émettre quelques considérations générales sur les événements de l'année écoulée.

Je devrais donc éventuellement suivre cet exemple pour l'année 1968. Pourtant, je vous demande la permission, cette année, de m'écarter un peu de ce cadre traditionnel. Sans doute, vais-je vous dire comment nous voyons notre rapport de l'année écoulée, mais je voudrais consacrer l'essentiel de mes observations à la situation politique dans laquelle se trouvent actuellement l'Europe et la Communauté.

Des événements récents ont agité fortement l'opinion, soit dans la Communauté, soit à ses frontières. D'autre part, nous avons reçu la visite du président des États-Unis. Ces deux raisons me paraissent en elles-mêmes suffisantes pour que je donne à mon exposé un caractère un peu différent.

Il faudrait cependant que je ne néglige pas de vous dire quelque chose de ce gros document de 500 pages que vous avez eu sous les yeux. De notre côté, en le lisant, car nous aussi nous l'avons lu et il est nécessaire pour des Commissaires, de temps en temps, de voir l'ensemble et pas seulement les secteurs découpés selon leur compétence particulière ou selon la chronologie — lorsque mes collègues et moi avons considéré l'ensemble du rapport émanant de nos administrations, que nous l'avons discuté, complété ou corrigé — car c'est là un travail de la Commission elle-même et pas seulement de

En même temps, indépendamment des décisions prises, je voudrais au passage indiquer que la Commission a soumis au Conseil un certain nombre de propositions ou de mémorandums d'une grande importance et que, étant maintenant débarrassée du souci qui nous a tant occupés dans les premiers mois de notre vie communautaire, le souci de la fusion de nos administrations et de la mise en place de l'administration fusionnée, la Commission a pu, dans le courant de l'année 1968, se consacrer pleinement à sa nouvelle tâche. C'est ainsi que, suivant un calendrier que vous connaissez, nous avons pu en septembre soumettre au Conseil un livre blanc sur la politique industrielle, la politique de recherche et la politique nucléaire, document d'une grande importance dont vous avez commencé la discussion. Le document montre très bien que les efforts de l'Europe, en intelligences, en cerveaux, en laboratoires, en établissements industriels et en sommes dépensées, bien que considérables et presque comparables à ceux des États-Unis sont cependant encore dans un état de dispersion tel que le rendement d'ensemble n'a pas encore du tout atteint ce qu'il devrait atteindre à nos yeux.

Dans le courant du mois de décembre, nous avons adopté l'ensemble des documents agricoles sur les prix, sur l'équilibre des marchés et sur la structure qui fera l'objet tout à l'heure et fait l'objet, non seulement de la part du Parlement mais des gouvernements et également des grandes organisations agricoles, des discussions que vous connaissez.

Dans le domaine de l'énergie, bien que nos prédécesseurs aient réalisé beaucoup de choses excellentes notamment dans le groupe inter-exécutif créé par les trois Commissions et la Haute Autorité précédentes, nous avons pu saisir le Parlement et les gouvernements d'un document exposant, la première orientation d'une politique énergétique au niveau communautaire, document dont on s'est accordé dès le premier accueil à reconnaître qu'il était vraiment sérieux et qu'il serait extrêmement efficace pour l'orientation des esprits et les décisions ultérieures.

Enfin, tout récemment, le 12 février, il y a un mois jour pour jour, nous avons adopté un mémorandum adressé à nos gouvernements sur la politique économique générale au niveau de la Communauté et sur la coopération monétaire dans le cadre communautaire, document qui sera discuté, je pense, à votre prochaine session.

Je ne veux pas, Mesdames, Messieurs, encombrer cet exposé en vous parlant de ce que nous allons faire, car ces choses arriveront en leur

temps. Il y en a qui sont déjà fortement avancées. Rien que ceci indique que tant au niveau du Conseil qui décide, qu'au niveau de la Commission qui propose, 1968 est une année de véritable et pleine activité.

Il convient maintenant de nous demander devant quelles tâches nous nous trouvons — nous entrons déjà ici dans le domaine des difficultés politiques — soit dans le domaine intérieur, soit dans celui de nos relations extérieures.

Pour les problèmes intérieurs, il faut d'abord nous faire une idée de ce qui doit être accompli par la Communauté dans les temps prochains. Il y a ici trois approches possibles dont je m'empresse de dire qu'elles ne se contredisent pas, mais s'ajoutent et se conjuguent.

La première approche se rapporte aux tâches qui doivent être accomplies par la Communauté d'ici la fin de l'année 1969, puisque, vous le savez, c'est normalement la fin de la période de transition. Nous avons envoyé au Conseil une analyse de l'ensemble des problèmes au sujet desquels il nous semble qu'il y a suffisamment de décisions prises en certains secteurs et des retards dans d'autres.

Si l'on peut constater que, dans le courant de la période de transition, la Communauté a rempli l'essentiel de ses buts dans les domaines douanier, de la circulation des produits agricoles et de la libre circulation des travailleurs, il est tout à fait clair qu'elle est en retard dans des domaines comme l'aménagement des monopoles de caractère commercial, par exemple, ou la liberté d'établissement.

Je n'ai pas établi un bilan. Il est clair pour nous que nous devons, avec le Conseil, faire de plus grands efforts pour rattraper, dans la mesure du possible, d'ici la fin de l'année, les retards qui se sont produits.

La seconde approche consiste à nous demander quels sont les problèmes qui sont actuellement sur la table du Conseil — il y en a beaucoup — et à tâcher d'établir entre eux un certain ordre de priorité. Nous nous trouvons là devant trois plans — le mot « plans » est peut-être ambitieux mais reprenons-le puisqu'on les a intitulés ainsi — émanant de ministres des affaires étrangères de notre Communauté : le plan Brandt du mois de septembre 1968, le plan Debré, du mois de novembre 1968, le plan Harmel, également de novembre 1968.

La troisième approche est de se demander, d'une façon peut-être un peu plus ordonnée, quelles sont les tâches que la Communauté devrait essayer de remplir dans un délai un peu plus long, disons de trois ans.

Notre Commission a pensé que nous rendrions service au Conseil en élaborant un document de ce genre. Sa rédaction est actuellement très avancée et je crois que le mois de mars ne se terminera pas sans qu'il puisse être rendu public.

Dès lors, il ne sera sans doute pas très difficile à notre Conseil de ministres d'établir, avec l'aide de la Commission, un véritable programme de travail et un calendrier. C'est la première chose que nous ayons à faire en commun.

La seconde, c'est de nous préoccuper des grandes décisions à prendre dans le domaine de la politique agricole. Il y en a de trois genres : d'abord, les organisations de marchés, qui n'existent pas encore dans les secteurs du tabac, du vin et de la pêche, et où nous devons aboutir à des décisions dans les temps prochains. Ensuite, le règlement financier définitif de la politique agricole. Vous savez que le règlement actuel expire à la fin de cette année. Se pose par conséquent, pour la Communauté, le grand problème de l'élaboration et de l'établissement d'un règlement financier de caractère définitif. Enfin, il y a l'ensemble des problèmes de structure. Je vous énumérais à l'instant les problèmes de prix, d'équilibre du marché et les problèmes structurels, étroitement liés, du reste, les uns aux autres, pour lesquels des décisions devront être prises à des dates échelonnées. Dans l'ensemble, l'année 1969 sera certainement une grande année à cet égard.

Au point de vue industriel, je ne voudrais pas recommencer le discours que j'ai prononcé ici le 15 mai dernier. Au nom de mes collègues, je vous ai exposé les vues essentielles de la Commission en ce qui concerne la politique industrielle et comment elles devaient s'exprimer de façon différente, qu'il s'agisse soit de l'ensemble des activités industrielles de la Communauté, soit des industries traditionnelles, soit des secteurs de pointe.

Depuis lors, les choses ont progressé. Je viens de vous parler de notre livre blanc en ce qui concerne les problèmes nucléaires et ceux de la recherche. Dans le domaine de la technologie, vous savez que le groupe Maréchal a été enfin heureusement débloqué. Nous pouvons attendre dans les prochains jours le rapport du groupe présidé maintenant, non plus par M. Maréchal mais par M. Aigrain et qui fera l'objet d'une attention très particulière. Enfin, je vous le rappelais tout à l'heure, il y a maintenant sur la table un mémorandum sur la politique énergétique.

Je m'étais préparé à ne vous rien dire de l'économie générale de la Communauté, croyant

qu'un débat d'ensemble serait institué demain à cet égard. Si ce débat n'a pas lieu cette fois, ce sera la fois suivante. Je ne voudrais pas, toutefois, anticiper sur l'exposé que fera à cette occasion mon collègue, M. Raymond Barre qui, lors de la dernière session du Parlement, vous a donné une vue d'ensemble de notre approche de ces problèmes.

Voilà ce que sont nos tâches normales à l'intérieur de la Communauté.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de ce qu'on a appelé le renforcement de la Communauté. C'est un terme assez curieux, car nous avons eu parfois l'impression que l'on envisage simplement par là la poursuite normale des politiques à élaborer conformément au traité. Nous n'avons pas le sentiment que la poursuite normale — j'emploie à dessein ce mot deux fois — des activités communautaires dans la construction des politiques économiques communes, constitue un renforcement. Il s'agit simplement du développement normal de la Communauté tel qu'il doit se produire conformément au traité.

Le renforcement, à nos yeux, c'est autre chose. Ce sont des mesures particulières qui doivent être prises parce que le développement de la Communauté le réclame et parce que, dans un certain sens, elles sont liées à l'élargissement de la Communauté. Je vous parlerai de cet élargissement dans la seconde partie de mon exposé et m'en tiens pour l'instant au domaine du renforcement.

Aux yeux de la Commission, le renforcement est notamment le problème, pendant depuis longtemps, de l'octroi à la Communauté de ressources propres. Ce problème a créé, vous le savez, de très grandes difficultés en 1965, mais a suffisamment mûri pour qu'il puisse être abordé dans une atmosphère détendue. La Communauté peut maintenant se poser la question — largement liée du reste à l'adoption d'un règlement financier définitif de la politique agricole — de savoir si le moment n'est pas venu d'obtenir des ressources propres qui ne fassent plus dépendre sa vie courante des fluctuations des politiques nationales des États membres.

Nous pensons aussi que le renforcement de la Communauté est un renforcement de ses institutions.

Je peux me référer à cet égard à notre déclaration du 1^{er} juillet 1968, ici même, dont le Parlement n'a certainement pas perdu le souvenir. Nous y avons consacré au renforcement de la Communauté tout un paragraphe de nos considérations quant aux pouvoirs de gestion de la

Commission qui, à notre sens, doivent être renforcés, et quant à l'autorité du Parlement qui doit être renforcée à la fois dans ses pouvoirs et dans son mode de recrutement, c'est-à-dire, d'élection.

Enfin nous avons cité, nous citons encore comme mesure de renforcement la fusion des traités à laquelle il faudra procéder dans les prochaines années.

Ici se pose une question importante. Je l'ai soulevé devant le Conseil de ministres la semaine dernière et souhaité la traiter clairement en séance publique de cette Assemblée. Vous savez que dans l'opinion européenne, certains se demandent s'il n'y a pas une sorte de choix à opérer entre l'élargissement de la Communauté et son renforcement.

Certains, au sein de notre Communauté, se demandent si, en renforçant la Communauté par les quelques grandes mesures que je viens d'indiquer et en complétant ces politiques communes, nous n'allons pas rendre plus difficile les négociations en vue de l'élargissement auquel tant de gens dans la Communauté et en dehors sont légitimement attachés. Telle n'est pas l'opinion de notre Commission. Il convient d'être clair sur ce point. Notre Commission, qui en a délibéré, pense qu'il faut en tout cas renforcer la Communauté. Ce renforcement est indispensable eu égard à l'importance de la Communauté, à son poids, aux problèmes qu'elle a à maîtriser dans le courant des années, et surtout dans une période qui n'est déjà plus celle de la construction mais celle de la gestion.

Nous l'avons dit dans l'avis adressé à notre Conseil au mois de septembre 1967, le renforcement est une des conditions de l'élargissement de la Communauté. Et tout cas, il rendrait plus facile la solution des problèmes que nous aurons à résoudre à ce moment. Au fur et à mesure que la Communauté deviendra, comme nous en sommes convaincus, plus nombreuse, qu'au lieu d'être six États nous en serons huit, neuf, dix et peut-être même davantage, il faudra se poser la question — et nous nous la sommes posée — des mesures à prendre pour que cette Communauté reste maniable, pour qu'elle reste dans le cadre qui avait été originairement prévu et ne soit pas affaiblie par son élargissement. Vous le savez, notre Commission a consacré beaucoup de temps à cette étude dans le courant de l'été et au début d'automne 1967 ; ces travaux pourraient sans doute être complétés. Il seront un jour, j'imagine, rediscutés plus à fond au sein du Conseil, mais le problème subsiste.

En outre, d'après notre expérience, quand nous regardons ce qui s'est passé dans les cinq der-

nières années, nous n'avons pas du tout le sentiment que le développement de la Communauté ait entravé son élargissement. Au contraire, quand nous comparons la situation à fin de 1968 avec celle avec laquelle nous étions confrontés au mois de janvier 1963, au moment de l'interruption de la première grande négociation d'élargissement de la Communauté, nous constatons que pendant toute cette période la Communauté a fait d'énormes progrès dans tous les domaines de son activité. Ces progrès, loin de retarder le zèle de nos voisins et amis à vouloir entrer dans la Communauté n'ont fait, au contraire, que les y encourager davantage. Ceci nous paraît très important. Il faut le dire clairement à ceux qui éprouvent des doutes quant à cette procédure : le renforcement de la Communauté dans la poursuite de ses politiques communautaires de 1963 à 1968, n'a aucunement empêché la reprise de négociations d'adhésion. Au contraire, nos États voisins sont plus déterminés qu'ils ne l'étaient il y a six ans à nous rejoindre. La force et le développement de la Communauté sont un des éléments de son élargissement.

Alors, ralentir les politiques communautaires est une mauvaise cause qui ne sert à personne ; elle ne sert pas à la Communauté.

(Applaudissements)

C'est le moment peut-être de citer un mot de Pascal : « Tuer un homme, ce n'est pas démontrer une vérité, c'est tuer un homme. » Ralentir le développement de la Communauté, ce n'est pas servir une cause, c'est freiner le développement de la Communauté et ce ralentissement nous paraît funeste ; ce n'est pas de cette manière qu'on renforcera la Communauté, ni l'unité de l'Europe.

J'aborde maintenant le second chapitre de mon exposé. Il concerne les relations extérieures et j'espère que le Parlement est disposé à l'entendre, même s'il dépasse un peu, cher Monsieur Illerhaus, la durée que vous aviez voulu m'impartir (*sourires*). Ici, il y a trois points dont je voudrais parler : l'élargissement de la Communauté, nos rapports avec les États-Unis et la négociation de Yaoundé.

Sur le premier point, l'élargissement, je suppose que personne ne s'attend à ce que je procède ici, au nom de je ne sais quelle autorité que mes collègues et moi n'avons pas, à des distributions de prix, à des jugements, à des recherches de responsabilités quant à ce qui s'est passé. Il est regrettable que nos États membres soient en désaccord au sein d'une grande institution européenne qui n'est pas la nôtre, je parle de l'Union de l'Europe occidentale, mais avec laquelle notre Commission entretient une réelle

collaboration puisque nous participons régulièrement aux travaux du Conseil des Ministres de l'U.E.O. et très souvent aussi aux travaux de l'assemblée parlementaire à Paris.

Dès lors, quand nos États membres sont en désaccord au sein de cette Union, c'est pour nous assez regrettable. Ce l'est peut-être encore plus quand nous constatons que deux grands États européens, l'un qui fait partie de notre Communauté et l'autre qui est notre grand voisin, en arrivent à se quereller publiquement comme nous l'avons vu le mois dernier d'une façon qui ne nous a en aucune manière réjouis. Mais, enfin la situation est telle, et je ne servirais aucun intérêt commun en me livrant ici à une analyse de cette situation. Il faut au contraire tâcher de tourner aussi vite que possible la page sur ce désaccord, et voir ce que l'on peut faire dans l'avenir.

Je me bornerai donc à quelques remarques. La première, c'est que les problèmes subsistent. Il ne faut pas croire que parce qu'on s'est querellé, les problèmes sont réglés ; ils subsistent. Je me rappelle la visite que me faisait l'ambassadeur de l'Inde au mois de février 1963, quinze jours après l'interruption de la grande conférence d'élargissement de la Communauté à fin janvier 1963. Il commença la conversation en disant :

« Mr. Minister, the negotiations are interrupted, but our problems remain » ; Monsieur le Ministre, les négociations sont interrompues, mais les problèmes sont toujours là ».

C'est tout à fait clair, les problèmes de l'élargissement de la Communauté sont toujours là, le désir de nos voisins est toujours là ; du reste, comment peut-on rendre le Danemark, la Norvège ou l'Irlande responsables de discussions auxquelles ils n'ont pas été mêlés et sur lesquelles leur avis n'a été demandé à aucun moment ?

En second lieu, il faut aussi nous rendre compte que ne pas régler nos rapports avec la Grande-Bretagne, n'empêche que les problèmes existent. Comme on me l'avait un jour fait remarquer, le fait de ne pas ouvrir la porte de la Communauté à la Grande-Bretagne ne règle pas nos problèmes avec elle. Quand la Grande-Bretagne a des difficultés économiques, elle prend des mesures. Contre qui les prend-elle ? Contre nous. Rappelons-nous la fameuse surtaxe de 15 % qui a beaucoup frappé la Communauté à l'époque. Quand la monnaie britannique se porte mal et que les banques centrales doivent aider la Grande-Bretagne à traverser une passe difficile, ce sont les banques centrales de la

Communauté notamment qui doivent intervenir. Par conséquent, il ne faut pas croire que les rapports de notre Communauté avec notre grand pays voisin et ami sont réglés simplement parce qu'on refuse de négocier avec lui. Les problèmes subsistent. Au surplus le problème qui nous confronte tous est de toute évidence celui de l'union de l'Europe. Si nous voulons que l'Europe soit indépendante — et nous le voulons tous dans notre Commission, dans notre Conseil et dans ce Parlement — l'Europe doit s'unir, elle ne doit pas rester divisée ou cloisonnée comme elle l'est maintenant. Puisque nous avons réussi à convaincre nos voisins européens, après des années de discussions, que la véritable méthode pour unir l'Europe était de le faire dans les Communautés et par le moyen des Communautés, nous avons à répondre à l'appel qui nous a été adressé.

Je suppose que, comme moi-même, vous aurez éprouvé un certain sentiment de gêne, quand le nouveau président des États-Unis ayant décidé de venir rendre visite aux États européens (je vous en parlerai dans un instant) est arrivé à un moment où les Européens se querellaient publiquement au lieu de lui présenter un visage de l'Europe en voie d'unification.

Illerhaus. — Sehr richtig !

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes. — Mesdames, Messieurs, ces problèmes ne sont pas réglés et notre responsabilité subsiste de tenter de les amener progressivement vers une solution.

Vous vous souvenez que, dans le courant de l'année 1968, à défaut de la négociation que notre Commission avait proposée (et elle n'a jamais changé d'avis à cet égard) on avait cherché des solutions provisoires. Nous y avons, comme Commission, coopéré dans la mesure de nos moyens. Nous pensions que c'était notre rôle normal. Puis-je dire que nous avons maintenant quelques points d'interrogation dans l'esprit.

Nous nous demandons si ces solutions n'ont pas un peu de plomb dans l'aile. Je fais allusion aux fameux accords commerciaux. Si les accords commerciaux n'ont aucune finalité politique (ce qui n'est pas le vœu de la Commission) on se demande s'ils sont bien utiles, s'ils sont présentables ; on se demande même s'ils n'apporteraient pas un peu d'eau au moulin de ceux qui — et il en est, notamment en dehors de notre Communauté — croiraient qu'il faut créer une zone de libre-échange en Europe occidentale. Notre Commission, je le répète, ne partage pas cet avis.

Si au contraire, on veut donner aux accords commerciaux une finalité politique, de façon à leur donner l'accent qu'ils devraient avoir et que notre Commission a souhaité qu'ils aient au mois d'avril dernier, il paraît sage, après les querelles récentes auxquelles nous venons d'assister, d'attendre que la poussière des combats soit retombée, que les esprits se calment. Je crois d'ailleurs qu'ils sont en train de s'apaiser. Il faudrait alors réfléchir tranquillement à la manière dont on pourrait saisir, dans des temps relativement proches, une nouvelle occasion. Je vous indique sur ce point l'état d'esprit de la Commission : Notre bonne volonté reste entière et si une occasion se présente de faire progresser les choses dans la direction de l'unification et donc de l'élargissement de la Communauté, nous la saisirons avec joie

Enfin, dans notre pensée et dans celle de nos gouvernements unanimes, il n'est pas question de changer la nature de la Communauté, de transformer le Marché commun en une zone de libre-échange, de renier ce que nous avons affirmé pendant dix ans, que la zone de libre-échange n'est pas une bonne manière d'organiser les relations entre des pays hautement industrialisés. Au contraire, c'est dans une organisation plus serrée, dans des politiques communes, qu'il faut chercher à résoudre les problèmes et, à cet égard, il n'y a pas de changement dans l'opinion de mes collègues et la mienne.

Je ne crois pas qu'il y ait un changement dans la pensée politique de nos États membres non plus. Sur ce point, nos États voisins doivent savoir que s'ils veulent toujours — je crois qu'ils le veulent et je m'en réjouis — entrer dans la Communauté, c'est dans la Communauté telle qu'elle est, avec ses politiques communes, ses finalités politiques et ses institutions.

Bien sûr, cela pose des problèmes ; je vous en ai fait part tout à l'heure. Nous les avons étudiés en 1967 et n'avons pas cru à l'époque qu'ils étaient insolubles. C'est une étude qu'on peut reprendre et nous persistons à penser qu'avec de la bonne volonté et de l'imagination, il y aura moyen de les résoudre.

Mon second paragraphe sur la politique extérieure se rapporte à la visite du président Nixon. Nous avons eu l'occasion, mes collègues et moi, de nous entretenir assez longuement avec lui et de le remercier d'avoir, au début de son nouveau mandat, franchi l'Atlantique pour venir voir les Européens chez eux. Nous avons pensé devoir souligner l'importance politique de cette démarche. Nous avons été très heureux de la visite du président des États-Unis et avons procédé

avec lui à un tour d'horizon assez approfondi, malgré un temps limité, des problèmes que constituent les rapports entre les États-Unis et les pays d'Europe, particulièrement ceux de la Communauté, au nom desquels nous pouvons parler.

Au cours de cette conversation, trois sujets ont été abordés : le premier, c'est une énumération qui est facile à faire et qui éclaire de part et d'autre des problèmes qui existent depuis la fin du Kennedyround, il y a bientôt deux ans, et qui ont créé entre les États-Unis et nous des soucis et parfois de la mauvaise humeur.

Vous savez que les Américains se plaignent de notre politique agricole. Ils pensent qu'elle est trop protectionniste et que nous leur faisons la guerre à coups de subventions sur des marchés tiers, que cette attitude est excessive et que nous ne mettons pas assez de zèle à l'élimination d'un certain nombre de barrières non tarifaires dans les échanges. Nous avons clairement dit au président Nixon que nous étions parfaitement conscients de cette énumération des problèmes que nous avions du reste faite nous-mêmes et que nous entendions, non pas les traiter à la légère, mais sérieusement.

Nous avons eu l'occasion de lui dire de notre côté que nous étions préoccupés par certaines mesures prises par les autorités américaines dans les échanges agricoles, notamment dans tel ou tel secteur que nous lui avons cité.

Dans le domaine industriel, nous lui avons parlé des mesures prises dans le secteur de la laine et qui gênent particulièrement un des pays de la Communauté.

Nous lui avons dit que nous n'avions pas apprécié la négociation du secteur privé, mais à laquelle nous pensions que les autorités publiques ont tout de même été quelque peu mêlées, dans le domaine des restrictions quantitatives, dans le domaine de l'acier, le souci que nous avions de voir éventuellement cette méthode que nous n'aimons pas étendre à d'autres secteurs comme le textile. Nous lui avons rappelé que nous attendions toujours l'abolition de l'*American Selling Price* qui avait fait l'objet d'un accord à Genève, il y a un an et demi, et nous avons constaté que le président Nixon était parfaitement au courant de l'état de ces problèmes.

Nous avons donc ainsi constaté, de part et d'autre, pour une série de choses, qu'aucune n'est peut-être majeure mais que, mises ensemble, elles forment un tout assez impressionnant qui crée, disons-le, entre les États-Unis et nous, un climat désagréable.

Après cette première constatation, nous en avons fait une seconde, à savoir que nous avons des responsabilités communes. Sur ce point, ce que nous avons dit au président Nixon a vraiment paru lui plaire. Nous lui avons dit que nous ne pensions pas que ces problèmes pouvaient être résolus soit par son pays, soit par la Communauté, et que pour les résoudre il fallait se mettre ensemble. Le Président nous a une fois de plus, car il l'a fait plusieurs fois publiquement, dans cette conversation, souligné combien il était soucieux de ne pas voir son pays s'engager dans un ensemble de mesures de caractère protectionniste. Nous avons constaté ensemble, de part et d'autre, qu'il était impossible que de telles mesures soient arrêtées d'un seul côté de l'Atlantique, que très certainement les États-Unis ne seraient pas seuls à mener une politique libérale si la Communauté ne la suivait pas et, inversement, que nous aurions de la peine à maintenir le libéralisme de nos politiques commerciales si des mesures protectionnistes étaient prises aux États-Unis. Et cette responsabilité commune, qui est la chose la plus importante qui ait été mise en lumière lors de cette visite du Président des États-Unis, cette responsabilité commune existe dans le domaine des échanges, elle existe dans le domaine du développement, elle existe dans le domaine monétaire. Il est tout à fait clair que nous sommes engagés, les États-Unis et nous, dans des responsabilités que nous devons porter ensemble.

La troisième constatation, c'est que nous devrions maintenant, avec la nouvelle administration, reprendre cette confrontation. Je n'ai pas prononcé le mot confrontation en anglais. Ayant employé le mot *confrontation* dans une conversation que j'ai eu précédemment à New York, on m'a répondu : *Confrontation* ! ? Mais vous voulez donc un *clash* entre la police et les étudiants ? ! Il semble que *confrontation* en anglais signifie « affrontement ». Nous avons donc évité cette expression.

Ce que nous voulons, c'est faire en commun une revue annuelle voire quasi permanente de nos problèmes. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, que la dernière a eu lieu il y a un an, en février 1968, quand j'ai fait ma visite officielle au Président des États-Unis. Avec l'aide de mes deux collègues, MM. Hellwig et Deniau, et avec nos fonctionnaires, nous avons procédé au département d'État à un échange de vues sur les problèmes qui confrontaient les États-Unis et la Communauté. Cela a été, je dois dire, extrêmement utile et les résultats en furent appréciables.

Nous avons donc dit au président Nixon que nous souhaitions reprendre cette procédure. Il

nous a donné son accord. Nous avons pris ensemble les dispositions nécessaires pour savoir qui se rendrait aux États-Unis, qui viendrait en Europe, et à quel moment. Tout ceci se ferait de la façon la plus simple et la plus amicale. Nous avons l'impression que ce serait la meilleure manière pour nous de régler tous les problèmes ou, du moins, car il ne faut pas être trop ambitieux, d'en éliminer un certain nombre, et aussi de nous mieux comprendre et de chercher des solutions ensemble. C'est vraiment la tâche essentielle, me semble-t-il, qui attend les États-Unis et la Communauté.

Parmi nos tâches extérieures, je citerai enfin la négociation sur le renouvellement de la convention de Yaoundé. Cette négociation a commencé dans un excellent esprit entre nos gouvernements, unanimes, d'un côté, et nos dix-huit associés de l'autre. Le partage de responsabilités qui est intervenu n'a pas, jusqu'à présent, donné trop de difficultés entre le Conseil d'une part, et la Commission d'autre part.

Je voudrais simplement dire, ici, devant le Parlement, pour que ce soit entendu en Afrique, l'importance que notre Commission attache à ces négociations et l'effort qu'elle fera pour les faire aboutir rapidement à d'heureux résultats.

Mesdames et Messieurs, voici la dernière partie de mon exposé. Je voudrais vous parler de quelques difficultés politiques et de l'état de l'opinion. Des difficultés politiques — il y en a naturellement un certain nombre — je n'en citerai que quelques-uns.

La première concerne les dégâts causés par la politique du veto. Vous vous souviendrez que, dans notre déclaration du 1^{er} juillet, nous avons dit, ce sont les termes mêmes dont nous nous sommes servis : « Il faut mettre fin au système paralysant et suranné du droit de veto ».

Or, ce qui s'est passé depuis le 1^{er} juillet ne fait que nous renforcer dans l'opinion que le mécanisme du veto est un mauvais mécanisme — je vais dans un instant encore vous dire pourquoi — et qu'il faudra chercher des méthodes meilleures pour régler les problèmes quand ils sont l'objet d'un litige entre nos États membres.

La procédure du veto est un manque d'égard de celui qui l'utilise — et il ne s'agit pas d'un seul, je vous le rappellerai à l'instant — à l'égard de ses partenaires. La dernière démonstration éclatante que nous en avons eue, sans rappeler les désaccords fondamentaux sur l'élargissement de la Communauté, ce sont les discussions quant à la consultation politique qui auraient dû ou n'auraient pas dû avoir lieu dans le cadre de l'U.E.O. au sujet des problèmes du Proche-

Orient. Dieu sait s'ils sont préoccupants et si cela vaut la peine que tous nos États membres se soucient, — nous l'avons dit ici même, vous vous en souvenez, l'an dernier — de ce qui se passe au Proche-Orient.

Voilà qu'un débat surgit. Ce débat est de savoir si le traité de Bruxelles prévoit que la procédure ait lieu à l'unanimité. Je n'entre pas dans ce problème pour ne pas faire de commentaire à propos d'une organisation qui n'est pas la nôtre. Mais supposons que ses décisions doivent être unanimes et que l'un des partenaires dise : « Je juge cette réunion inutile et, par conséquent, elle n'aura pas lieu ». C'est cela, le veto, et c'est une procédure détestable. Cela signifie qu'on ne tient pour rien l'opinion des autres et que ce que peuvent dire les Allemands, les Italiens, les Luxembourgeois, les Néerlandais ou les Belges n'a aucune importance si le sixième pays dit simplement : « Je juge la chose inutile ! » C'est une mauvaise procédure et il faut en chercher d'autres et de meilleures pour régler ces problèmes.

J'ajoute que les procédures de veto gênent le développement communautaire. Nous avons trois procédures de veto actuellement, engagées par trois gouvernements différents. L'une, bien connue, concerne l'élargissement de la Communauté. La seconde, qui est le fait d'un autre pays, bloque les négociations avec un pays de l'Europe centrale. Je le déplore, et je m'en suis expliqué récemment avec les intéressés. La troisième est celle qui, après que nous ayons convaincu un Etat membre de débloquent la procédure du groupe Maréchal — et il a fallu beaucoup d'efforts pour aboutir à ce résultat — consiste à entraver la discussion sur la société européenne. Or, il est extrêmement important que nous puissions construire un mécanisme communautaire, un mécanisme juridique et fiscal qui permette à ceux qui le veulent — car personne n'est obligé de le faire — de constituer des sociétés industrielles, commerciales ou bancaires au niveau de la Communauté. Que ces discussions soient bloquées par un Etat membre est le résultat d'une mauvaise procédure qui gêne le développement de la Communauté.

Et voici ma dernière remarque sur ce point. Le veto entraîne non seulement un blocage que je déplore mais aussi et nécessairement des mesures de diversion. C'est ce que nous avons vu au Conseil de sécurité. Las de trop de vetos de la part de l'U.R.S.S., qu'a-t-on fait ? On a transporté dans une autre assemblée, dans un autre cadre, les problèmes qui auraient dus être réglés par le Conseil de sécurité ; on les a transportés dans l'Assemblée générale parce que là, il n'y a pas de droit de veto.

Mesdames, Messieurs, toute proportion gardée, nous assistons à des mécanismes semblables où certains de nos États européens, certains États membres de la Communauté, fatigués d'un veto qui dure trop longtemps, cherchent à le tourner par des procédures extérieures, par des procédures latérales. Et nous voyons naître alors des propositions — vous savez lesquelles, récentes, que ce soit à Rome, ou à Luxembourg — qui sont des manières de tourner le veto qui actuellement paralyse la Communauté.

Mesdames, Messieurs, ce n'est pas très heureux. Mieux vaudrait qu'il n'y ait pas de veto. Nous ne verrions pas alors ces mesures latérales. De temps en temps, la question nous est posée. Elle m'a encore été posée tout récemment. Que pensez-vous, nous a-t-on demandé, des mesures latérales contournant la Communauté ? Personnellement je n'en pense rien de bon, mais je ne m'étonne pas qu'on les utilise. Comment s'en indigner d'ailleurs si le veto reste en vigueur ? C'est ainsi que j'ai eu l'occasion, récemment, de dire aux autorités françaises, et je l'ai aussi déclaré publiquement à Paris dans une conférence, le 31 janvier, que je ne crois pas qu'il soit sage de bloquer à la fois le plan Harmel et le plan Brandt. C'est l'un ou l'autre. Si l'on n'aime pas le plan Harmel, et je puis le comprendre, il faut alors accepter le plan Brandt qui est modéré, raisonnable et qui, à l'intérieur de notre organisation, tend à résoudre les problèmes. Il faut faire un choix, mais bloquer l'un ou l'autre, c'est excessif. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder.

J'ai insisté quelque peu sur ce problème parce que c'est un problème majeur dans le développement des affaires européennes. Et bien que ce passage de mon discours ne soit pas celui qui me fasse le plus de plaisir, j'ai considéré que c'était un devoir de ma fonction de dire ici, publiquement, ce que je pense à cet égard.

(Applaudissements)

Le second problème politique dont je vais vous parler est celui des programmes complémentaires. Vous connaissez cet expédient très fâcheux auquel nos gouvernements ont eu recours. N'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le programme pluriannuel nucléaire de la Communauté on a adopté un mécanisme provisoire qui doit durer une année, et être revue le 1^{er} juillet. C'est un mécanisme dans lequel la moitié des programmes de la Communauté est financée par les six gouvernements, l'autre moitié par seulement cinq d'entre eux.

C'est une procédure détestable. Comme nous avons encore un peu de temps pour y réfléchir, d'ici au 1^{er} juillet — date extrême à laquelle le

Conseil doit adopter le programme pluriannuel actuellement en cours d'élaboration — je voudrais dire ici l'inquiétude que m'inspirent des procédures de ce genre. Je comprends très bien qu'on puisse différer d'avis sur l'ampleur de ce que la Communauté doit faire ou ne pas faire, dans un domaine déterminé, par exemple le domaine nucléaire, encore que tout ralentissement d'un effort technologique commun doit être considéré avec beaucoup de souci et, si possible, évité. Je pourrais comprendre que des États membres, appelés à opérer des réductions dans leur programme national, demandent une réduction du programme communautaire. La discussion est ouverte. Mais le système suivant lequel la moitié des programmes sont financés par tout le monde et l'autre moitié seulement par ceux qui s'y intéressent activement est un système détestable et profondément dangereux pour notre Communauté. Car le jour où ce procédé sera accepté, rien n'empêchera qu'il soit étendu à d'autres secteurs et alors, que verrons-nous ?

Je cite un exemple, il est très actuel, c'est celui de la politique communautaire agricole. On va devoir rediscuter d'ici à la fin de l'année du financement agricole de la Communauté. Imaginez-vous que les États membres transportent dans la politique agricole, l'idée des programmes complémentaires ! Il n'y aurait rien de plus dangereux ! J'ai dit aux autorités françaises, et publiquement encore à Paris — car il faut dire les choses très franchement — vous imaginez-vous ce qui se passerait si on acceptait dans le domaine du financement agricole ce principe que vous, Français, avez créé dans le domaine nucléaire ? La France doit recevoir en 1969 trois cents millions d'unités de comptes, quinze milliards de francs belges, qui seront payés par ses partenaires en vue du financement de la politique agricole française décidée dans le cadre communautaire. C'est la politique communautaire, et c'est très bien ainsi ! Or, la part qu'on demande au gouvernement français pour l'Euratom est de 15 millions, c'est-à-dire la vingtième partie de ce qui lui sera versé au titre de la politique agricole. Et la France nous dit qu'elle n'en paiera que la moitié !

J'ai demandé aux autorités françaises de reconsidérer cette attitude qui est très dangereuse. Et, si je puis comprendre que la France — qui a poursuivi plus loin que d'autres pays son effort national dans le domaine nucléaire — ait peut-être moins besoin que d'autres des politiques poursuivies au niveau de la Communauté, il reste que le principe suivant lequel on se distance dans le financement de politiques dont on a moins besoin, pourrait entraîner des consé-

quences désastreuses. Car le jour où un Etat membre dira, par exemple qu'il considère que les exportations de blé français vers la Chine ne présentant pas, pour lui, un intérêt majeur et qu'en conséquence elles doivent faire l'objet d'un programme complémentaire, l'action de la Communauté sera véritablement remise en cause.

Dès lors, je demande à tous ceux qui ont une responsabilité dans ce domaine, de faire en sorte que notre programme nucléaire, qui sera décidé par le Conseil au 1^{er} juillet, élimine la notion des programmes complémentaires et que le programme soit décidé et pris en charge par tout le monde.

(Applaudissements)

Enfin, je termine, en vous parlant de l'état de l'opinion. Vraiment, c'est très curieux de voir dans quel état se trouve l'opinion européenne. Mais il faut distinguer l'opinion des gouvernements de l'opinion en général, celle qui s'exprime de toutes les manières que vous connaissez.

Je constate tout d'abord que les gouvernements — je parle de ceux des États membres — sont en désaccord sur un certain nombre de problèmes importants — j'ai énuméré lesquels — et, cependant, parfaitement décidés tous les Six à poursuivre l'œuvre communautaire. Les récents incidents que nous avons eus à cet égard sont extrêmement éclairants.

Nous aurions pu voir, par exemple, un gouvernement de la Communauté, puisque on lui avait prêté cette intention dans la presse, nous aurions pu voir un gouvernement de la Communauté nous dire qu'il fallait changer les mécanismes, qu'il fallait transformer le Marché commun, qu'il fallait faire une zone de libre échange, qu'il fallait donner des responsabilités particulières à quelques grands pays européens. Or, le gouvernement concerné a dit le contraire. Il a fait venir les ambassadeurs des Cinq pour dire : ce n'est pas là notre politique, vous ne devez pas le croire, nous continuons l'œuvre communautaire. Et pour nous en donner la preuve, le Conseil qui a succédé à ces événements, il y a huit jours à Bruxelles, a été un Conseil extrêmement constructif où l'on a pris ensemble des décisions importantes. Non seulement il a procédé à l'adoption de règlements douaniers qui sont le résultat d'années d'effort de la part de notre Commission et du Conseil, mais encore à la conclusion de deux négociations importantes auxquelles j'ai beaucoup travaillé dans le passé et qui viennent d'être menées à bien par mon collègue Edouardo Martino : la négociation avec le Maroc et la négociation avec

la Tunisie. Nous irons à la fin de ce mois-ci signer ces accords à Tunis et à Rabat.

Mesdames, Messieurs, nous n'en doutons pas, la volonté politique de nos gouvernements, malgré tout ce qui peut les séparer, est une volonté unanime de poursuivre et de développer l'œuvre communautaire. Je n'ai, pour ma part, aucun doute à cet égard.

De l'autre côté, il y a l'opinion. L'opinion publique est dans un désarroi vraiment très grand. Quand il y a un tournant politique communautaire, elle croit que c'est un virage dangereux ; quand il y a un monticule, elle croit que c'est une montagne ; quand il y a un incident, elle croit que c'est une crise ou une catastrophe.

Je crois que ce sont les méthodes de l'information instantanée, tellement différentes de celles d'autrefois, qui aboutissent à ce résultat. Je crois que les hommes politiques responsables travaillent dans l'optique de la durée tandis que l'opinion, au contraire, réagit dans l'immédiat.

Alors, cela nous impose à tous, faut-il le dire, un énorme effort de persuasion. Mes collègues se donnent une peine considérable pour faire, tout le temps, des exposés dans les pays de la Communauté afin de convaincre l'opinion qu'en réalité les choses ne sont pas aussi catastrophiques qu'on le prétend.

En ce qui me concerne, la charge du président étant naturellement un peu particulière, je constate qu'indépendamment de mes tâches normales — ne prenant que mon calendrier depuis le 1^{er} janvier — j'ai pris la parole depuis le 1^{er} janvier, c'est-à-dire en huit semaines, à Düsseldorf, à Bruxelles, à Gand, à Londres, à New York, à Lyon et à Rome. J'y ai trouvé des auditoires sympathiques mais étonnés. Comment, le président de la Commission n'est pas désespéré ? Comment, le président de la Commission n'est pas découragé ? Comment, le président de la Commission ne croit pas que tout aille très mal ?... Non ! ils ont vu un président qui voit très bien les problèmes et les soucis, un président qui ne prétend pas que tout aille bien dans la Communauté — je viens de vous dire pourquoi — mais qui ne manifeste pas le moindre doute quant à l'avenir de notre grande entreprise.

Mesdames, Messieurs, voilà ce que nous, membres de la Commission, nous pouvons faire.

Mais il y a des milieux, et je me tourne maintenant vers le Parlement, auxquels nous avons moins accès, des milieux auxquels le Parlement européen a un accès que nous n'avons pas : ce sont les Parlements nationaux. Nous n'avons pas accès, nous Commissaires, aux Parlements nationaux. Mais vous avez certaines possibilités, vous,

Messieurs, non seulement parce que vous en faites partie, mais parce que votre bureau y a accès.

Nous avons reçu, il y a huit jours, M. le président Poher qui nous a fait l'honneur de venir nous voir avec le bureau du Parlement qui terminait son mandat.

Nous avons passé une fin d'après-midi et une soirée ensemble, à faire avec lui et ses collègues un tour d'horizon des problèmes de la Communauté. L'initiative était excellente ! Mesdames, Messieurs, est-ce que votre bureau ne pourrait pas faire la même chose dans les Parlements nationaux ? Est-ce que cela ne serait pas une bonne chose que vous alliez parler de la politique agricole à Bonn ? Est-ce que cela ne serait pas une bonne chose que vous alliez parler de la taxe à la valeur ajoutée à Rome pour convaincre le Parlement italien que cette affaire doit être réglée cette année ? Est-ce que cela ne serait pas une bonne chose que vous alliez à La Haye pour discuter avec les parlementaires néerlandais de l'opportunité de faire ensemble progresser la société européenne ? Je crois, Messieurs, c'est une suggestion, qu'il y a là quelque chose que le Parlement pourrait faire en attendant le jour — que j'appelle de tous mes vœux comme d'ailleurs tout mes collègues — où il sera un Parlement élu. Car je crois qu'il n'y aura pas de meilleur moyen de rendre sensible l'Europe aux Européens et à l'opinion que de donner aux Européens le droit de vote. Je ne dis pas que ce sera une révolution, mais ce sera un événement. Et quand je pense aux jeunes qui, hier, dans cette tribune poussaient des cris — ce n'était certainement pas très heureux car l'endroit ne s'y prête pas — mais qui exprimaient aussi des volontés fédéralistes très sympathiques, eh bien, je crois que plutôt que de les voir à une tribune avec des calicots, il faudrait leur donner le droit de vote. Lorsqu'elle a l'âge requis, il serait normal que notre jeunesse européenne ait le droit de vote pour élire le Parlement européen.

(Applaudissements)

Me voilà, Mesdames, Messieurs, arrivé à la fin de mon exposé. Je conviens qu'il a été un peu long, mais il m'a semblé qu'il était utile de faire un tour d'horizon politique. Je ne veux pas quitter cette tribune sans vous dire que mes collègues, unanimes, ont une confiance inébranlée et inébranlable dans le destin de la plus grande entreprise qui se poursuit en ce moment dans le monde et qui est l'unification du continent européen.

(Vifs applaudissements)